

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Réalisation d'un projet de 12 logements

Adresse du projet : 6 avenue du Marquisat

Maître d'ouvrage : In'Li Sud-ouest

Maîtrise de conception : Jean de LIGONDES

I. Contexte

L'opération est soumise, à une concertation publique conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme et conformément aux modalités définies par la délibération n° 21_005 du 9 mai 2021.

« Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager [...] situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2 ».

Le présent document tire le bilan de cette concertation.

II. Modalités de la concertation préalable

En application de la délibération n°21_005, les modalités de la concertation préalable étaient les suivantes :

Modalités de concertation :

- La concertation a été organisée du 2 septembre 2024 au 2 octobre 2024 inclus.
- Pendant la durée de concertation, le dossier était consultable :

Au format numérique sur le site internet de la Mairie : www.mairie-tournefeuille.fr rubrique « Urbanisme et grands projets » sous-rubrique « Concertations publiques ».

- Pendant la durée de concertation, les observations et propositions du public relatives au projet pouvaient être formulées :

Par voie électronique, à une adresse électronique dédiée à la concertation : concertation-publique@mairie-tournefeuille.fr

Le dossier de présentation du projet a permis au public d'appréhender :

- La localisation du projet,
- Sa destination,

- Ses caractéristiques principales,
- La desserte du projet par les équipements publics,
- L'aménagement des abords.

Le dossier de présentation du projet comprenait également des documents graphiques.

III. Présentation du projet

Le projet immobilier est porté par In'Li Sud-Ouest en tant que maître d'ouvrage et Jean de LIGONDES en tant que maîtrise de conception. Il s'agit d'un projet de construction de 12 logements.

Le projet s'implante 6 avenue du Marquisat sur la commune de Tournefeuille.

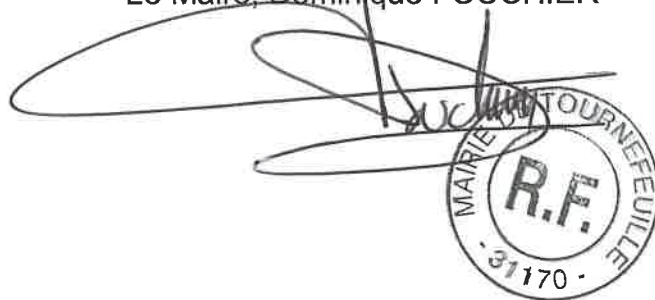
Section cadastrale : BI 5

Le projet est situé en zone UDa du Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur. Il est inscrit dans le périmètre des monuments historiques (AC1).

IV. Bilan de concertation

- Observation par voie électronique :
Néant
- Conclusion :
Le bilan est réputé favorable.

Tournefeuille, le 08/10/2024
Le Maire, Dominique FOUCHIER



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'D. Fouchier', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TOURNEFEUILLE' around the perimeter, 'R.F.' in the center, and '- 31170 -' at the bottom.